

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ BIOMÉTRIQUE (SUR RENDEZ-VOUS)



PERSONNE MAJEURE : (présence obligatoire au dépôt et au retrait) (validité 15 ans)

1 photo d'identité couleurs :

[identiques et récentes] **6 mois** de format (35 x 45 mm) visage hauteur : 32 à 36 mm, en parfait état, de face, tête nue sans accessoire, sans lunettes, sur fond gris clair ou bleu clair, neutre et uni.

Le formulaire Cerfa N° 12100*02, rempli au stylo bille noir et en lettres majuscules (possibilité de télécharger le formulaire de pré-demande sur le site de l'ANTS (<https://predemande-cni.ants.gouv.fr>))

copie Intégrale de l'acte de naissance (- 3 mois) : à demander au lieu de naissance. (vérifiez si mairie adhérente à la dématérialisation sur (<https://ants.gouv.fr/les-solutions/COMEDEC>))

Carte d'identité sécurisée (original + copie recto-verso)

Justificatif de domicile récent [- 1 an](aux nom et prénom du demandeur) facture électricité, eau, téléphone (original + copie) (pas d'attestation titulaire de contrat)

passeport biométrique (+ photocopie)

Pièces complémentaires selon les situations

Timbre fiscal : 25€ (à acheter au Trésor Public ou Bureau de Tabac) - sur non présentation de l'ancien titre (en cas de perte ou de vol)

Personne hébergée chez un tiers ou dépourvue de document mentionnant son adresse :

1 attestation sur l'honneur de l'hébergeant + CNI ou passeport de l'hébergeant (original + copie)+ 1 justificatif de domicile de l'hébergeant (de - 3 mois) (original + copie)

Acte de mariage mentionnant le mariage.

Port du nom d'usage : (lettre manuscrite + fournir 1 acte de naissance ou copie du livret de famille)

Acte de décès du conjoint ou livret de famille mentionnant le décès (original + copie)

Déclaration de vol établie au commissariat de Police Nationale ou Gendarmerie

Déclaration de perte établie lors du dépôt du dossier à la Mairie

Document officiel avec nom, prénom et photo : (original + copie)

Dernier jugement de divorce intégral avec mention de la convention définitive (si usage du nom de l'époux - (le jugement devra comporter obligatoirement la mention d'autorisation)

Personne venant d'acquérir la nationalité française :

Acte de naissance (comportant la mention)

Décret de naturalisation - certificat de nationalité française.

copie de la carte de séjour avec tampon bleu de la Préfecture

Personne sous tutelle ou curatelle : jugement de tutelle ou curatelle (original + copie).

Présence obligatoire du tuteur

se munir obligatoirement des originaux et des photocopies des documents demandés

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ BIOMÉTRIQUE (SUR RENDEZ-VOUS)



PERSONNE MINEURE : (validité 10 ans)

présence obligatoire au moment du dépôt de la demande

(Accompagné de l'un des 2 parents ou tuteur muni d'une pièce d'identité + copie)

1 photo d'identité couleurs (identiques et récentes [- 6 mois]) de format (35 x 45 mm) visage hauteur : 32 à 36 mm, en parfait état, de face, tête nue sans accessoire, sans lunettes, sur fond gris clair ou bleu clair, neutre et uni.

Le formulaire Cerfa N° 12100*02, rempli au stylo bille noir et en lettres majuscules (possibilité de télécharger le formulaire de pré-demande sur le site de l'ANTS (<https://predemande-cni.ants.gouv.fr>)).

justificatif de domicile (-1 an) des parents (facture électricité, eau, téléphone disposant du code barre (+photocopie) (pas d'attestation titulaire de contrat))

copie intégrale de l'acte de naissance (- 3 mois) : à demander au lieu de naissance. (vérifiez si mairie adhérente à la dématérialisation sur (<https://ants.gouv.fr-les-solutions/COMEDEC>)).

Carte d'identité sécurisée (original + copie recto-verso)

Passeport biométrique (+ photocopie)

Pièces complémentaires selon les situations

Timbre fiscal : 25€ en cas de non présentation de l'ancien titre (en cas de perte ou vol)

Personne hébergée chez un tiers ou dépourvue de document mentionnant son adresse :

(1 attestation sur l'honneur de l'hébergeant + CNI ou passeport de l'hébergeant (original + copie)+ 1 justificatif de domicile de l'hébergeant (de - 3 mois) (original + copie)

Port du nom d'usage : (imprimé) (Accord des 2 parents +pièce d'identité (original + copie) (précisez l'ordre exact du nom d'usage)

Acte de décès d'un parent ou livret de famille mentionnant le décès (original + copie)

Déclaration de vol établie au commissariat de Police Nationale ou Gendarmerie

Déclaration de perte établie lors du dépôt du dossier à la Mairie

Document officiel avec nom, prénom et photo : (original +copie)

Dernier jugement de divorce intégral avec mention de la convention définitive (mentionnant l'autorité parentale)-(en cas de garde alternée, fournir le justificatif de domicile de l'autre parent + pièce d'identité (original + copie).

Personne venant d'acquérir la nationalité française :

Acte de naissance du lieu de naissance en France.(comportant la mention)

Décret de naturalisation – certificat de nationalité française.

copie de la carte de séjour avec tampon bleu de la Préfecture

Personne sous tutelle ou curatelle : jugement de tutelle ou curatelle (original + copie).

Présence obligatoire du tuteur

1 timbre poste (tarif en vigueur)

se munir obligatoirement des originaux et des photocopies des documents demandés